

OMPI



PT/DC/46

ORIGINAL : anglais

DATE : 1^{er} juin 2000

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS

Genève, 11 mai – 2 juin 2000

ACTE FINAL

adopté par la Conférence diplomatique le 1^{er} juin 2000

Conformément aux décisions prises par les assemblées de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à leur trente-quatrième série de réunions (septembre 1999) et à la suite des travaux préparatoires menés par l'OMPI, la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets a été convoquée par l'OMPI et s'est tenue à Genève du 11 mai au 2 juin 2000.

La conférence diplomatique a adopté le 1^{er} juin 2000 le Traité sur le droit des brevets, qui a été ouvert à la signature le 2 juin 2000.

[Fin du document]